



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR
"LES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE ET
LES TROUBLES DYS"**

**DÉCISION N° DM-24-344
EN DATE DU 04 OCTOBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N° A-20-502 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre CHARDON, conseiller municipal délégué dans les fonctions relatives au handicap

CONSIDÉRANT ; la proposition de Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, d'organiser une conférence sur « Les troubles de l'apprentissage et les troubles Dys », le mardi 15 octobre 2024 pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux-cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue et Madame Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94100 Saint-Maur-des-Fossés, pour l'organisation d'une conférence « Les troubles de l'apprentissage et les troubles Dys », le mardi 15 octobre 2024 pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux-cents euros), répartis en 600 € pour Madame NAVARRO et 600€ pour Madame HAOUZI ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au handicap,

Signé

Pierre CHARDON

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241004-lmc1H12454H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/10/2024
Date de Publication : 04/10/2024